

## ANNEXE 5

### Prime de présentéisme

Pour les fonctions 1 à 5, la notion de présentéisme est intégrée aux critères de la manière de servir de la fiche d'évaluation, au titre de l'engagement professionnel, critères dont il est tenu compte dans l'attribution de la prime de résultat annuelle en lien avec l'atteinte des objectifs.

Pour les fonctions 6 et 7, le présentéisme fera l'objet d'une valorisation spécifique, intégrée à la prime de résultat annuelle liée à l'atteinte des objectifs et la manière de servir.

Elle est calculée de la façon suivante, quel que soit le motif d'absence, sauf cas de grèves :

<b>Nombre de jours d'absence sur l'année écoulée</b>	<b>Montant annuel brut de la prime de présentéisme*</b>
0 jour d'absence	100€
1 jour d'absence	75€
2 jours d'absence	50€
3 jours d'absence	25€

\*pour un agent ayant une quotité de travail à 100%